



COMMUNE DE  
**St-Légier-La Chiésaz**

CONSEIL COMMUNAL

Le 1<sup>er</sup> juillet 2009

**Préavis N° 16/2009 concernant le  
remplacement de conduite de  
distribution et de pompage des  
Eaux de Lausanne du réservoir de  
la Baillaz.**

**EXTRAIT**

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 29 juin 2009 présidée par Monsieur Henri van Kuijk, Président.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz, vu le préavis N° 16/2009, ouï le rapport de la commission chargée de son étude.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**a accepté à l'unanimité les conclusions du préavis municipal, à savoir :**

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que prévus dans le présent préavis ;
- Accorder à la Municipalité un crédit de CHF 110'500.- pour ces travaux ;
- encaisser la subvention de l'ECA ;
- financer la dépense par la trésorerie courante ;
- amortir le montant total sur une durée de 10 ans.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 29 juin 2009.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

  
Henri van Kuijk



La secrétaire

  
Patricia SAVA